Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 20h00

Étaient présents : Mesdames, Nadine Enderlin, Anne-Sophie Maire, Marielle Castella, Yolande Boichut, Cuny Elodie, Sarah Vionnet et Messieurs David Bardey, Louis Vallet, Daniel Manfredi, Boichut Clément.
Était absent excusé : Monsieur Frédéric Albert
Était absent :
Quorum : six
Secrétaire de séance : Boichut Clément

Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du 09 Juillet 2026
- Révision SCOT Loue-Lison
- Composition de la Commission d'Appel d'Offres
- Proposition de modification du contrat de l'Agent Technique
- Convention d'Occupation du domaine forestier
- Questions diverses

Ajout de deux délibérations à l'ordre du jour
Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

- Une délibération relative à la prise en compte des nouveaux tarifs de la redevance sur la consommation d'eau potable, fixée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.
- Une délibération permettant le remboursement de frais avancés par Madame le Maire pour le compte de la commune.

Le conseil municipal accepte l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour.

Démission d'un conseiller municipal et installation d'une nouvelle conseillère
Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Enzo Cattarin, présentée par courriel en date du 21 août 2026.
Conformément aux dispositions applicables, la personne suivante figurant sur la liste présentée aux élections municipales est appelée à remplacer le conseiller démissionnaire. Il s'agit de Mme Yolande Boichut, douzième personne inscrite sur cette liste.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à Yolande au sein du conseil municipal.
Mme Boichut connaît déjà le fonctionnement du conseil municipal, ayant siégé lors du mandat précédent.

Validation du procès-verbal du 09 Juillet 2026

Le procès-verbal de la réunion du 09 Juillet 2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal.
Mme Yolande Boichut ne prend pas part au vote, n'étant pas membre du conseil municipal lors de la séance concernée.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres prenant part au vote.

Révision SCOT Loue-Lison

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de modification du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Loue Lison, engagé par la Communauté de communes Loue Lison, actuellement en phase de consultation des personnes publiques associées.
La commune de Myon, en qualité de personne publique associée, est invitée à émettre un avis sur cette modification.
La procédure porte sur la correction d'une erreur matérielle identifiée dans le document principal du SCOT récemment approuvé. Cette évolution, de portée limitée, ne remet pas en cause l'économie générale du SCOT ni les objectifs initialement définis dans le document d'orientation et d'objectifs.
L'erreur concerne une carte annexée représentant les secteurs géographiques du territoire Loue Lison. La carte figurant dans le document ne correspond pas à celle mentionnée dans la prescription n° 53.
La modification vise à mettre en concordance la carte relative à la composition des logements entre 2024 et 2043, déclinée par secteur, afin d'assurer la cohérence interne du document d'objectifs. Les divergences constatées étant susceptibles de générer des difficultés d'interprétation lors de la mise en œuvre du SCOT, leur correction apparaît nécessaire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification du SCOT Loue Lison.
Vote : adopté à l'unanimité des membres présents.

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 8 avril 2026, le conseil municipal avait procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO).
À la suite d'un contrôle de la préfecture, il a été constaté que la composition de cette commission était incomplète. Conformément aux règles applicables, la Commission d'appel d'offres doit être composée du maire, ou de son représentant, qui en assure la présidence, ainsi que de trois membres titulaires et trois membres suppléants.
La composition initialement arrêtée ne comprenait que trois membres titulaires et deux membres suppléants.
Par ailleurs, M. Enzo Cattarin, qui avait été élu membre de la Commission d'appel d'offres, a démissionné de son mandat de conseiller municipal le 21 août 2026. Il convient donc de procéder à une nouvelle élection de la commission afin de régulariser sa composition.
La composition proposée est la suivante :

Présidente : Mme Sarah Vionnet, Maire.
Membres titulaires : Messieurs Clément Boichut et David Bardey ; Madame Anne-Sophie Maire.
Membres suppléants : Monsieur Daniel Manfredi ; Mesdames Nadine Enderlin et Élodie Cuny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres.
La composition proposée est adoptée à l'unanimité.

Proposition de modification du contrat de l'Agent Technique

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent technique communal, actuellement employé à raison de 17 h 30 par semaine, a sollicité la possibilité d'augmenter son temps de travail afin d'effectuer des heures supplémentaires.
Après consultation du Centre de gestion du Doubs, il est proposé de modifier son temps de travail et de porter celui-ci à 21 h 30 par semaine, soit une augmentation de quatre heures hebdomadaires à compter du 1er octobre 2026.

Ces quatre heures supplémentaires seront principalement consacrées à des missions réalisées pour le syndicat forestier. Les heures effectuées dans ce cadre feront l'objet d'un remboursement à la commune.
Cette modification n'entraînera donc pas de charge supplémentaire pour le budget communal, les heures réalisées pour le compte du syndicat forestier étant remboursées à la commune. Elle permet par ailleurs de répondre favorablement à la demande de l'agent d'augmenter son temps de travail.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification du temps de travail de l'agent technique à 21 h 30 hebdomadaires à compter du 1er octobre 2026.
Vote : adopté à l'unanimité.

Convention d'Occupation du domaine forestier

Madame le Maire présente au conseil municipal une proposition de convention d'occupation du domaine forestier, établie par l'Office national des forêts (ONF).
Cette convention a pour objet d'autoriser le concessionnaire, M. David Bardey agriculteur sur la commune, à effectuer un passage dans la forêt communale soumise au régime forestier ainsi que dans les pâtures de Myon, afin de permettre le transit de ses troupeaux de bovins.
La convention précise notamment la zone de passage, les caractéristiques de l'emprise, ainsi que les obligations respectives de la commune et du concessionnaire.
Elle est conclue pour une durée de neuf ans et est accordée à titre gratuit.
Après lecture et présentation de la convention, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec M. David Bardey.
Vote : adopté à l'unanimité.

Redevance sur la consommation d'eau potable Tarifs 2026

Madame le Maire rappelle que les tarifs des redevances applicables au service de l'eau sont fixés par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et doivent être pris en compte dans la facturation de l'eau potable.
Ces nouveaux tarifs pour l'année 2026 n'ayant pas fait l'objet d'une délibération en début d'année, il est proposé de régulariser la situation par une délibération prenant en compte l'ensemble des redevances applicables.
Le conseil municipal prend connaissance des nouveaux tarifs applicables pour l'année 2026 et approuve leur prise en compte pour la facturation de l'eau potable.
Cette délibération permettra de procéder à la facturation des consommations d'eau des douze mois précédents.
Les habitants sont informés du décalage exceptionnel de la facturation, celle-ci devant être régularisée courant septembre 2026.
Vote : adopté à l'unanimité.

Remboursement des frais avancés par Mme le Maire

Madame le Maire informe le conseil municipal avoir avancé personnellement certaines dépenses engagées à l'occasion de la cérémonie organisée pour le départ à la retraite de Carmen.
Ces dépenses correspondent notamment à l'achat de cadeaux offerts à cette occasion.
Afin de permettre le remboursement de ces frais par la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser leur prise en charge sur présentation des justificatifs correspondants.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le remboursement à Madame le Maire des frais engagés pour le compte de la commune, sous réserve de la présentation des justificatifs.
Vote : adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- **Point sur le Pont du Ranch**

Madame le Maire fait un point sur la dernière réunion de suivi concernant les travaux du pont du Ranch :
Elle informe le conseil municipal que la passerelle provisoire destinée aux piétons a été installée le mercredi 9 septembre 2026.
Cette installation a nécessité une interruption temporaire de la circulation routière, la route ayant été coupée pendant un peu moins de douze heures.
Les travaux doivent se poursuivre avec le forage des micropieux, dont le démarrage est prévu le lundi 14 septembre 2026.
À la date du conseil municipal, aucun problème particulier n'est signalé concernant le déroulement du chantier.
Les habitants seront tenus informés de l'évolution des conditions de circulation chaque fois que cela sera nécessaire.

- **Inscription à l'Affouage**

Les personnes intéressées par un affouage cette année sont priées de s'inscrire en mairie **avant le 10 Octobre 2026.**

Point INFO des Associations date à retenir

Association « Rénov'Myon Notre Dame de l'Assomption »

- Samedi 24 Octobre 2026 : Fondue annuelle
- Samedi 14 Novembre 2026 : Théâtre troupe de Fourg
- Dimanche 06 Décembre 2026 : Inauguration de la crèche

Association « Foyer Familial »

- Reprise des activités 2026/2027 (programme en pièce jointe)
- Rando Gourmande prévue le 06/06/2026

Association Co-Lison

- Conférence pour vous faire voyager et rêver : « Pieds Libres » le Vendredi 02 Octobre à la salle des mariages.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Jeudi 8 Octobre 2026 à 20 h 00.

La séance est levée à 22h30

Le Maire
Vionnet Sarah

Le Secrétaire
Boichut Clément